DEMANDE DE LA PRIME HABITATION

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

☐ M Nom Prénom

☐ Mme ....

1.2. Adresse du demandeur

Rue ..... Numéro ..... Boîte .....

Code postal..... Localité ..... Pays .....

Téléphone..... Mail …….

Numéro de compte (IBAN) ..... BIC .....

2. Pièces jointes

☐ Copie des factures des travaux
☐ Notification d'octroi de la prime émanant de la Région wallonne pour le(s) même(s) investissement(s)

Notification reçue le :.....

3. Conditions

- *la prime est accordée directement au bénéficiaire de la prime régionale suivant les mêmes conditions d'agréation*
- *la demande est introduite dans les 3 mois de la réception de la notification de la Région wallonne*
- *le montant de la prime s'élève à 20 % de la prime régionale avec un maximum de 500 €*
- *le montant cumulé des primes (Région + Commune) ne peut jamais dépasser le montant des investissements*
- *le remboursement de la prime est immédiatement exigé de tout bénéficiaire qui a fait une déclaration fausse ou inexacte ou qui ne respecte pas les conditions imposées par le règlement communal relatif à la présente prime ou l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.*

Date :..... Signature : .....